



Ma Communauté
de Communes

AVIS AU PUBLIC

Communauté de Communes AUNIS SUD

Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Surgères

Le public est informé que la Communauté de Communes Aunis Sud a engagé la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Surgères.

Le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU ainsi qu'un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront déposés durant un mois au siège de la Communauté de Communes AUNIS SUD et en mairie de Surgères soit du 04/09/2018 au 09/10/2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- La Communauté de Communes Aunis Sud - du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- La Mairie de Surgères - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h

Cet avis sera consultable au siège de la CdC Aunis Sud et en Mairie de Surgères jusqu'à la fin de la mise à disposition.

Surgères le 20 juillet 2018

Le Président
Jean GORIOUX

